

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-069

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL

45-2022-04-08-00004 - Arrêté modifiant les date et heure limite de dépôt des déclarations des candidats pour le 2è tour de l'élection présidentielle (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER

45-2022-04-08-00005 - Arrêté modifiant la composition de la commission locale de contrôle pour l'élection présidentielle (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-04-08-00004

Arrêté modifiant les date et heure limite de
dépôt des déclarations des candidats pour le 2^e
tour de l'élection présidentielle

ARRETE MODIFIANT LES DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT
DES DECLARATIONS DES CANDIDATS
POUR LE DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 2022

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral,

Vu la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 susvisée, notamment l'article 19,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2022 fixant les dates limites de dépôt des déclarations des candidats pour l'élection présidentielle,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1er : En vue du second tour de l'élection du Président de la République qui se déroulera le 24 avril 2022, les candidats devront déposer leurs déclarations au plus tard le vendredi 15 avril 2022 à 12 heures pour le second tour de scrutin. L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 9 mars 2022 est modifié en conséquence.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé du 9 mars 2022 sont inchangées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président et aux membres de la commission locale de contrôle .

Fait à ORLÉANS, le 8 avril 2022

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général
signé : Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-04-08-00005

Arrêté modifiant la composition de la
commission locale de contrôle pour l'élection
présidentielle

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION LOCALE DE CONTROLE
POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL 2022

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la Constitution, notamment les articles 6, 7 et 58,

Vu le code électoral, notamment les articles R32 à R34

Vu la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 susvisée, notamment l'article 19,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu le décret n° 2012-254 du 22 février 2012 relatif à la composition et au siège de la commission nationale de contrôle instituée par le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 susvisé,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral 7 mars 2022 fixant les dates et heures limites de dépôt des déclarations des candidats pour les deux tours de scrutin de l'élection précitée,

Vu l'arrêté préfectoral 9 mars 2022 instituant une commission locale de contrôle pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022,

Vu le courriel en date du 8 avril 2022 de la Première Présidence de la Cour d'Appel d'Orléans,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de réunion de la commission pour le second tour de l'élection présidentielle,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La composition de la commission locale de contrôle pour l'élection du Président de la République instituée par l'arrêté susvisé du 9 mars 2022 est modifiée comme suit :

- Pour le 2nd tour de scrutin :

- M. Xavier GIRIEU, vice-président au TJ d'Orléans est désigné président titulaire de la commission.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission et au président de la commission nationale de contrôle.

Fait à ORLÉANS, le 8 avril 2022

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général
signé : Benoît LEMAIRE